

04 juin 2010 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2010

Mesures anticrise

Crédits de personnel nécessaires pour l'exécution de la prolongation des mesures anticrise

Crédits de personnel nécessaires pour l'exécution de la prolongation des mesures anticrise

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a décidé d'accorder des crédits supplémentaires pour le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et pour l'Office national de l'emploi (ONEM), afin d'exécuter les mesures anticrise qui ont été prolongées du 1er juillet au 30 septembre 2010.

Il s'agit de l'exécution d'une décision du Conseil des ministres du 22 mars 2010 relative aux frais de fonctionnement nécessaires à l'exécution de ces mesures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>